

forme soit menée et que l'Assemblée générale soit convoquée en session extraordinaire pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'ouvrir une telle enquête.

Or, comme l'Union soviétique refuse d'admettre que des civils étaient à bord de cet avion, qu'elle se contente de répéter qu'elle referait la même chose et qu'elle oppose son veto à toute enquête par le secrétaire général, on se demande, comme l'ont déjà dit d'autres députés, si ce pays entend dorénavant suivre une telle ligne de conduite dans le domaine des relations internationales. Bon nombre ont fait remarquer qu'il ne faudrait pas que cette terrible tragédie, cette attaque injustifiée ternisse les relations que les pays doivent continuer à entretenir entre eux, surtout dans le domaine capital du contrôle des armements et du désarmement. Il y a tout lieu de croire que les États-Unis ne permettront pas que cet événement nuise aux pourparlers sur le contrôle des armements puisqu'ils n'ont pas rompu les négociations. Au contraire, ils ont favorisé la poursuite des négociations à Genève. Ils ne se sont pas lancés dans des propos susceptibles d'aviver les tensions est-ouest qui auraient rendu les négociations impossibles. J'espère qu'ils s'en abstiendront et j'espère que nous ferons de même, car nous devons continuer à résoudre nos conflits et nos différends par des moyens pacifiques.

Le ministre des Transports (M. Axworthy) a déclaré que notre motion n'était pas suffisamment explicite à propos des moyens à prendre à l'avenir. Qu'allons-nous faire pour qu'à l'avenir les passagers qui sont à bord d'avions civils puissent voyager en toute sécurité, même si ces avions s'écartent de leur route pour une raison ou pour une autre? Nous avons demandé au gouvernement, dans notre motion, de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Canadiens et les citoyens d'autres pays qui empruntent des lignes aériennes internationales.

Nous voulons que des mesures soient prises par le gouvernement du Canada et par d'autres gouvernements, tant à l'ONU qu'aux réunions de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Voilà ce que nous demandons. Le ministre des Transports a convenu qu'il faut réexaminer les règles de l'aviation civile, mais tout ce qu'il avait à offrir, c'était des règlements sur l'identification et les communications. Tout cela est très important, mais je ne pouvais m'empêcher de m'interroger à ce sujet, étant donné que nombre d'experts des questions de défense, notamment aux États-Unis, ont déclaré plusieurs fois depuis une dizaine de jours que beaucoup de transporteurs aériens, soviétiques, cubains, coréens et d'autres pays, permettent bel et bien que leurs transporteurs civils participent à la surveillance aérienne des installations militaires. C'est de l'espionnage électronique, comme certains appellent cette activité. Ces affirmations ont été faites par des personnes particulièrement éminentes dans les milieux scientifiques et militaires des États-Unis. A moins d'instaurer de nouveaux règlements limitant les droits d'atterrissage et l'autorisation de survol aux appareils qui ne se livrent pas à ce genre d'activités, je ne pense pas que vous puissiez assurer une sécurité suffisante aux passagers des vols internationaux. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) fera valoir ce point

de vue à la réunion de l'Organisation civile internationale, cette semaine.

● (2230)

Tous les députés ici présents tiennent, avant tout, à exprimer leur révolte devant l'acte commis par les Soviétiques—et je pense que tous les députés qui ont déjà parlé et même les autres partagent cet avis—notre désarroi devant la façon dont elle rejette toute responsabilité et lui faire entendre nos protestations et celles de tous les autres. Nous espérons qu'ils permettront au Conseil de sécurité de mener une enquête approfondie et qu'ils nous aideront tous à prendre des mesures pour veiller à ce qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de dire que les leaders parlementaires ont eu des entretiens fructueux et qu'ils se sont mis d'accord. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour interrompre le débat et permettre au chef du Nouveau parti démocratique de proposer une motion.

**M. le vice-président:** La Chambre consent-elle unanimement à interrompre le débat?

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** La présidence se demande si la motion est recevable sur le plan de la procédure.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, nous demandons à la Chambre de consentir à l'unanimité à ce que nous interrompions le débat. Nous présenterons une autre motion puis nous reprendrons le débat. On demandera peut-être le consentement de la Chambre pour autre chose.

**M. le vice-président:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à donner maintenant la parole au député?

**M. Nielsen:** Monsieur le Président, sauf erreur, et je suis certain que le leader parlementaire du gouvernement est d'accord, la Chambre consent à l'unanimité à interrompre le débat pour écouter la motion présentée par le chef du Nouveau parti démocratique, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le député de York-Peel (M. Stevens), qui serait ensuite mise aux voix.

**M. le vice-président:** Avec le consentement unanime de la Chambre, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a la parole.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, je me lève pour présenter une motion mais je tiens auparavant à préciser l'entente qui a été conclue. C'est un accord général comme on en conclut de temps à autre à la Chambre; je suis sûr que les Canadiens nous en sont profondément reconnaissants.

En prenant la défense de la motion que j'ai déjà proposée, le leader parlementaire du parti conservateur, dans un rappel au Règlement, a parlé de la possibilité pour la Chambre de s'entendre sur une autre motion. Par conséquent, des entretiens entre les représentants des trois partis ont débouché sur une motion que je propose bien volontiers, appuyé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et par le député de York-Peel (M. Stevens). La voici:

Attendu que l'attaque perpétrée par des avions militaires soviétiques contre un avion de ligne des Korean Airlines le 31 août a directement provoqué la mort de deux cent soixante-neuf personnes, dont dix Canadiens;